

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le 30 mars à 18h 30, le conseil municipal de Frayssinet, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Claude SAINT MARTIN Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Présents : MM SAINT MARTIN Claude, DARRAS Jérôme, DENEUX Gilles, LOUBIERES Catherine, BAROUX Patricia, YOUS Chérif, BOUYSSOU Christian, COULON Josiane , DECHAMPS Freddy

Procurations de Mme Josette ALET à Mr Jérôme DARRAS, de Mr Robert CAMPANA à Mme Catherine LOUBIERES

Secrétaire de séance : Jérôme DARRAS

Le procès verbal de la réunion du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

- Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire tient à préciser que certaines dépenses urgentes sont à prévoir. Or s'il est impossible de reprendre les excédents 2021 dans le cas d'un vote négatif des Comptes administratifs, ces dépenses ne pourront pas être prévues au budget 2022.
 - I- Remplacement de la hotte du restaurant : 2200€
 - II- Pose de compteur électrique : 10000€
 - III- Construction d'un ilot devant le garage CAMPANA (à la charge de la collectivité puisque c'est du domaine public)
 - IV- A l'école 3 descentes à changer ainsi que le tour des cheminées à refaire car fuite chez Mme TIERAN la locataire 2500€ environ
 - V- Cable électrique à changer (de l'école jusqu'à la maison LOUBIERES) . peut-être que INEO le prendrait en charge
 - VI- Elagage des platanes : prévoir 10 à 15000€ (pris en charge par le Département ?)

DELIBERATION 2012-12

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2021

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a bien pris connaissance du courrier de la Préfecture en date du 17 mars 2022, demandant au conseil municipal de délibérer de nouveau sur les 3 comptes administratifs des budgets 2021 de la commune, lesquels avaient été rejetés lors de la réunion du 9 mars 2022.

Mme Josiane COULON, 2^{ème} adjointe, préside le vote.

- Résultat des votes Pour le CA, le CG et l'affectation des résultats du budget principal 2021 : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, BOUYSSOU, CAMPANA par procuration) 4 voix pour (MM DARRAS, DENEUX, COULON, ALET par procuration)
- Résultat des votes Pour le CA, le CG et l'affectation des résultats du budget assainissement 2021 : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, BOUYSSOU, CAMPANA par procuration) 4 voix pour (MM DARRAS, DENEUX, COULON, ALET par procuration)
- Résultat des votes Pour le CA, le CG et l'affectation des résultats du budget du service des eaux 2021 : 6 voix contre (MM LOUBIERES, YOUS, DECHAMPS, BAROUX, BOUYSSOU,

CAMPANA par procuration) 4 voix pour (MM DARRAS, DENEUX, COULON, ALET par procuration)

DELIBERATION 2022-13

OBJET : AMORTISSEMENT DU POSTE DE TELESURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer de nouveau sur l'amortissement du poste de télésurveillance de la station d'épuration. Le conseil municipal avait refusé lors du conseil municipal du 3 février 2022 d'adopter le plan d'amortissement de ce bien.

Or cette dépense étant obligatoire , il conviendrait de retirer la délibération n°2022-8 et de délibérer à nouveau sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Retire la délibération n°2022-08
- Décide d'amortir le poste de télésurveillance de la station d'épuration sur 10 ans, soit 300€ par an à inscrire au budget du service assainissement dès 2022.